

DEC161093INSB

Décision portant nomination de M. CREST Marcel aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. CREST Marcel, Directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des "Focus Transfert", domaines de valorisation nationaux du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. CREST Marcel demeure affecté au Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M - UMR 7286).

Article 2

Du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2017 M. CREST Marcel percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 MAI 2016**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90